PLAN MARCHE MÉTROPOLITAIN 2021-2024

COMPTE-RENDU ATELIER 5 - 21 janvier 2021

EXPÉRIMENTER ET CONCERTER

Une série de 5 ateliers thématiques, du 7 au 21 janvier 2021

Ces 5 ateliers partenariaux ont été co-animés par la Métropole et l'a'urba. Leur objectif était d'identifier les grands enjeux du futur Plan marche et de faire émerger des propositions d'action à court terme comme à plus long terme, dans chacun des 5 thèmes qui ont été explorés :

Atelier 1 (7 janvier)
Aménager des espaces publics plus accessibles, plus confortables et plus qualitatifs

Atelier 2 (12 janvier)
Renforcer l'articulation marche – transports collectifs

Atelier 3 (14 janvier)
Aller à l'école sans voiture

Atelier 4 (19 janvier)
Sensibiliser et communiquer - Partage de l'espace public

Atelier 5 (21 janvier)
Expérimenter et concerter

SOMMAIRE

03 Participants

04 Présentation générale

05 Quelques éléments d'introduction aux notions d'expérimentation et de

07 4 grands moments de débat

11 Quelles actions concrètes ?

11 Conclusions

11 Les prochaines étapes

Pour un résumé global et condensé des interventions, aller directement à la rubrique « Quelles actions concrètes ? » page 11.

PARTICIPANTS

NOM	PRÉNOM	STRUCTURE/DIRECTION
RAMI	Isabelle	BM / Conseillère métropolitaine déléguée aux mobilités actives
COIGNAC	Florent	BM / Service modes actifs
ROUYER	Julien	BM / Service modes actifs
GUERINEAU	Laurence	BM / Service modes actifs
GESSNER	Richard	BM / Service modes actifs
PERON	François	a'urba
OROZCO	Malvina	a'urba
HADDAK-BAYCE	Sophie	a'urba
SOUET	Jean-François	BM / Pôle Territorial Sud
CHEYROU	Cécile	BM / Pôle Territorial Sud
MARTIN	Sylvain	BM / Pôle Territorial Sud
MEROUZE	Aude	BM / Pôle Territorial Ouest
GUERIN	Karine	BM / Pôle Territorial Ouest
VRIT ARRIBILLAGA	Bernadette	BM / Pôle Territorial Rive Droite
RAFFAILLAC	Dominique	BM / Pôle Territorial Rive Droite
LIVRY	Camille	BM / Service Espaces publics
DUROUCHOUX	Arnauld	BM / Direction signalisation
SCHOONBAERT	Sylvain	BM / Direction de l'urbanisme
MONIOT	Anne-Laure	BM / Direction de l'urbanisme
PATE	Marie-Florence	BM / Direction de l'urbanisme
TERRASSE	Manon	BM / Service Participation citoyenne et Relation usagers
DOURNEAU	Hélène	BM / Direction de la nature
FLAHAUT	Carine	Cerema
VALENTIN	Marion	Cerema
GAUFICHON	Pascal	Cerema
VERNAY	René	Droits du Piéton
HARDUIN	Hervé	Droits du Piéton

COSSE	Fabien	Droits du piéton
SANTANDER	Robert	Droits du piéton
ROSSIGNOL-PUECH	Joanna	La FAB
DESPAGNE GATTI	Dorothée	CREPAQ
NICOLAS	Dominique	CREPAQ
RATEL	Alexandre	Wimoov

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Introduction

Florent COIGNAC, responsable du Service modes actifs de Bordeaux Métropole

Cet atelier est le 5e et dernier de cette série thématique. Il y sera question d'expérimentation et de concertation. Dans les semaines et mois à venir, d'autres séries d'ateliers seront organisées, qui seront alimentées par les ateliers thématiques qui se sont tenus tout au long du mois de janvier.

Le Plan marche sera soumis à délibération en juillet 2021.

Il sera élaboré sur la base de trois séries d'ateliers et d'un séminaire :

- **7 au 21 janvier 2021** : 5 ateliers thématiques pour identifier les enjeux du 1er Plan marche et identifier des actions à mettre en place
- **2 mars 2021** : un séminaire durant lequel des grands témoignages seront livrés sur les enjeux de la marche
- **4 au 12 mars 2021** : 4 ateliers territoriaux pour identifier les attentes des communes
- **Mai 2021** : une série de réunions qui permettront de finaliser les propositions d'action

Présentation de l'atelier du jour

Isabelle Rami, conseillère métropolitaine déléguée aux mobilités actives

Ce dernier atelier va permettre de mettre en lumière les 4 ateliers précédents et de faire émerger des idées et des retours d'expériences de la part des partenaires. C'est un atelier important qui doit faire émerger des idées d'actions rapides qui seront ensuite rediscutées lors des ateliers territoriaux.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'INTRODUCTION AUX NOTIONS D'EXPÉRIMENTATION ET DE CONCERTATION

Urbanisme et expérimentation : de quoi parle-t-on ?

Sophie Haddak-Bayce, urbaniste-spatialiste à l'a'urba

Quelques éléments tirés des *Saprophytes : Urbanisme vivant*, 2017 :

- Penser par le faire
- Avancer pas à pas en testant les idées qui émergent du groupe
- Mettre les projets à l'épreuve du site et des usagers
- Les territoires se construisent dans le temps, au gré des expériences collectives

La notion de durée est au centre des démarches expérimentales : les termes comme « temporaire », « éphémère », « provisoire », souvent utilisés dans ce cadre, en témoignent.
La notion de transformation est également une caractéristique de cette démarche, avec des termes tels que « transitoire » ou « réversible » qui reviennent régulièrement.

Les 3 cibles des démarches expérimentales

François Péron, urbaniste spécialiste des questions de mobilité à l'a'urba

1. **L'immatériel** : une expérimentation sur les usages, les comportements, la méthodologie, le cadre juridique
2. **Le matériel**, relatif à la question des supports : le mobilier urbain, la couleur, la chaussée, les plantations, le matériel roulant, la signalétique…
3. **Avec qui on expérimente** : une expérimentation qui mobilise un grand nombre de personnes : les habitants, les usagers, les scolaires, les commerçants, les associations, les techniciens, les élus…

La règlementation relative à l'expérimentation

François Péron, urbaniste spécialiste des questions de mobilité à l'a'urba

D'un point de vue juridique, plusieurs manières d'expérimenter existent :

- **L'expérimentation normative**, menée en vue de créer des normes : inscrite à l'article 72-4 de la Constitution, elle se traduit par des permis d'expérimenter, d'innover. Elle a par exemple permis l'expérimentation du tourne-à-droite pour les vélos.
- L'expérimentation par des **arrêtés municipaux** sur la circulation, des **autorisations d'occupation temporaire de l'espace** : des outils plus classiques et probablement plus adaptés pour les collectivités

L'urbanisme tactique : quelques éléments de définition

Sophie Haddak-Bayce, urbaniste-spatialiste à l'a'urba

La notion d'urbanisme tactique fait référence à des moyens habiles employés pour obtenir des situations voulues par la mise en place d'actions localisées, à faible coût, à petite échelle et réalisées sur le court terme. Ces actions trouvent leur origine dans des initiatives citoyennes et réunissent différents acteurs : citoyens, entreprises, administration etc.

Né aux États-Unis, ce mouvement trouve son terreau dans les différentes évolutions sociétales (démographiques, culturelles…) et dans les contextes de crises économiques, sociales, et désormais sanitaires. Il résulte également de frustrations citoyennes par rapport au temps long des processus institutionnels et des démarches hermétiques.

L'urbanisme tactique : une méthode de projet avant tout

Sophie Haddak-Bayce, urbaniste-spatialiste à l'a'urba

L'urbanisme tactique vise à remettre l'humain au coeur des décisions. Cette méthode à la croisée de l'expertise scientifique et des expertises d'usage permet de passer d'un processus de projet linéaire qui laisse peu de place au changement, à un processus qui repose sur une boucle itérative fonctionnant selon une dynamique mesure-test-ajustement qui permet d'adapter ou d'annuler le projet au regard des résultats observés. Elle permet ainsi une plus grande flexibilité et une adaptation du projet dans le temps.

Quelques exemples de démarches déjà menées

François Péron, urbaniste spécialiste des questions de mobilité à l'a'urba

- Urbanisme Do it yourself : les dispositifs mis en place ne sont pas portées par une collectivité mais sont plutôt bricolés par les citoyens/usagers. Ex : une table haute montée sur des potelets
- Guerilla Wayfinding (« guérilla du jalonnement ») : mise en place d'un jalonnement sauvage exprimé en temps de parcours, sur du mobilier urbain existant.
- Chair bombing : du mobilier urbain provisoire est disposé sur l'espace public mais n'est pas fixé au sol. Cela permet d'identifier les lieux où ce mobilier est le plus utilisé.
- Un grand nombre d'autres exemples : *intersection repair*, *better block*, *depave, play streets*, *open streets*, *pavement to park*, rues piétonnes ou partagées, la « ligne bleue » avenue Thiers…

La crise sanitaire du Covid 19 : une opportunité ?

Sophie Haddak-Bayce, urbaniste-spatialiste à l'a'urba

Plusieurs de ces outils ont été mis en oeuvre durant la crise sanitaire. C'est notamment le cas des coronapistes, qui ont vu le jour dans de nombreuses villes du monde pour répondre à la nécessité d'instaurer une distanciation physique entre les individus. La question se pose aujourd'hui de pérenniser ou pas ces nouveaux aménagements. Par ailleurs, l'émergence en nombre de ces outils pendant la crise sanitaire pousse aujourd'hui les juristes à s'emparer de la question.

4 GRANDS MOMENTS DE DÉBAT

L'atelier du jour était organisé autour de 4 grands moments de débat :

1 - Concerter, co-construire… et évaluer en continu
2 - Expérimenter : sur quoi et comment ?
3 - Faire évènement
4 - Passer à l'acte !

Pour chaque moment, trois modes d'intervention étaient proposés aux participants : une prise de parole lors d'un tour de table classique, une participation dans l'espace de discussion de Teams et une contribution à travers l'**outil Klaxoon**, qui est un outil collaboratif permettant à chaque participant, à l'aide d'un lien qui le mène sur un tableau virtuel, de remplir et d'afficher des post-it tout aussi virtuels afin de permettre un partage d'idées de manière ludique.

1- Concerter, co-construire… et évaluer en continu

Comment mieux promouvoir la codécision ?
Comment donner aux citoyen.ne.s plus de place dans l'élaboration de l'espace public ?
Un outil collaboratif pour identifier les points noirs dans l'espace public est-il pertinent ?
Quel dispositif d'évaluation concertée des expérimentations mettre en place ?
Devrait-on passer par des appels à projet pour faire émerger des propositions ?

Manon Terrasse (Service Participation citoyenne et Relation usagers - Bordeaux Métropole) :

- Le service Participation citoyenne accompagne, sur le plan juridique et d'un point de vue plus technique, les chef.fe.s de projets volontaires pour mettre en oeuvre des démarches de participation
- Chaque dispositif de participation fait l'objet d'un bilan pour permettre son suivi

Florent Coignac (Service modes actifs - Bordeaux Métropole) :

- Les services de Bordeaux Métropole ont l'intention de mettre en place un Comité citoyen pour l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans marche et vélo

Laurence Guerineau (Service modes actifs - Bordeaux Métropole) :

- La suppression continue de places de stationnement risque de créer des conflits avec les riverains

René Vernay (Droits du piéton) :

- Il est important d'associer les associations aux réflexions
- Il serait intéressant de revenir sur la démarche « rue citoyenne », une forme de concertation initiée par M. Duchène dans les années 2000

Aude Mérouze (Pôle Territorial Ouest - Bordeaux Métropole) :

- Un budget participatif pourrait être proposé au Comité citoyen pour mettre en oeuvre une de ses idées

Fabien Cosse (Droits du piéton) :

- Expérimenter le droit pour les PMR en fauteuil de circuler à gauche de la chaussée quand les trottoirs sont inaccessibles et qu'il n'y a pas de piste cyclable

Dominique Nicolas (CREPAQ) :

- La coconstruction est à privilégier car la participation et la concertation n'impliquent pas suffisamment les citoyens à l'élaboration
- L'idée d'un budget participatif est bonne

Les contributions des participants sur Klaxoon (description de l'outil p.7)

- Mettre à disposition des usagers/citoyens du mobilier déplaçable pour leur permettre de s'approprier l'espace public
- Consacrer des places de stationnement à la création d'espaces de détente et de nature en ville
- Travailler avec les communes pour mettre en oeuvre des actions ciblées de budget participatif

2 - Expérimenter : sur quoi et comment ?

Sur les traversées piétonnes ?
Sur les places de stationnement libérées de part et d'autre des traversées piétonnes ?
Dans des quartiers apaisés ?

Camille Livry (Service espaces publics - Bordeaux Métropole) :

- Les expérimentations faites sur la ZAC route de Toulouse portées par La Fab sont intéressantes

Sylvain Schoonbaert (Direction de l'urbanisme - Bordeaux Métropole) :

- La coconstruction présente aussi des biais : les intérêts des riverains s'opposent parfois à l'intérêt général

Dominique Nicolas (CREPAQ) :

- L'échelle d'un quartier est plus souhaitable que l'échelle de la rue pour la coconstruction, afin d'éviter les risques de privatisation

Carine Flahaut (Cerema) :

- L'expérimentation menée en 2012 sur la Place Dormoy à Bordeaux par le collectif Etc avait été un succès et peut être une source d'inspiration
- Attention au marquage au sol en peinture qui peut être glissant

René Vernay (Droits du piéton) :

- Les rues aux enfants peuvent être une amorce intéressante aux projets participatifs

Arnauld Durouchoux (Direction signalisation - Bordeaux Métropole) :

- Privilégier les zones piétonnes, les zones de partage et les trottoirs pour le marquage au sol de type participatif

Pascal Gaufichon (Cerema) :

- Tout marquage au sol non réglementaire doit être soumis à expérimentation; il est sinon illégal et attaquable

Les contributions des participants sur Klaxoon (description de l'outil p.7)

- S'appuyer sur le guide plan d'urgence Covid piétons réalisé par le Cerema

3 - Faire évènement

Des rues ou des quartiers apaisés/piétonnisés de manière temporaire ?
Associer marche et démarches artistiques ?
Instaurer un « parking day » ou autres actions éphémères ?

Karine Guerin (Pôle Territorial Ouest - Bordeaux Métropole) :

- Installer du mobilier, des jeux, des assises dans les quartiers de lotissements pour les redynamiser

Camille Livry (Service espaces publics - Bordeaux Métropole) :

- Initier des évènements ludiques et artistiques dans l'espace public, à l'instar de l'initiative menée Place Fernand Lafargue à Bordeaux où des poteaux et des arbres avaient été tricotés

Arnauld Durouchoux (Direction signalisation - Bordeaux Métropole) :

- Le marquage éphémère doit être fait dans des aires piétonnes ou zones de partage
- Attention à la glissance des marquages au sol

Isabelle Rami (Conseillère métropolitaine déléguée aux modes actifs) :

- Le marquage au sol ludique et attractif est à mettre en lien avec des collectifs d'artistes

Fabien Cosse (Droits du piéton) :

- Le marquage au sol festif perturbe la circulation des personnes avec un handicap intellectuel : privilégier le marquage temporaire dans ce cas

Aude Mérouze (Pôle Territorial Ouest - Bordeaux Métropole) :

- Travailler sur l'animation des rues d'écoles avec les associations de parents d'élèves

Les contributions des participants sur Klaxoon (description de l'outil p.7)

- Tester des solutions fondées sur la nature pour aménager des sites expérimentaux
- Associer les commerçants à l'animation des rues

4 - Passer à l'acte !

Des sites d'expérimentation ?
Des expériences à démultiplier ?
Des événements à proposer ?
Des participations citoyennes à susciter ?

Dominique Nicolas (CREPAQ) :
- Généraliser les rues aux enfants, qui bénéficient à tous les habitants d'un quartier

Laurence Guerineau (Service modes actifs - Bordeaux Métropole) :
- Mener une concertation pour fermer des rues le dimanche puis éventuellement pérenniser la piétonnisation par la suite

Anne-Laure Moniot (Mission patrimoine mondial - Bordeaux Métropole) :
- Cartographier les expérimentations qui seront menées afin de permettre la synergie avec d'autres actions

Jean-François Souet (Pôle territorial Sud - Bordeaux Métropole) :
- Le centre-ville de Pessac est actuellement en transformation en faveur des modes doux : il pourrait être le lieu d'expérimentations

Les contributions des participants sur Klaxoon (description de l'outil p.7)

- Élargir les challenges au sujet des déplacements (à l'image de celui qui existe pour les entreprises ou les familles à énergie positive)
- Organiser un concours de vitrines sur les fenêtres des maisons des boulevards
- Humaniser les espaces peu agréables et délaissés avec du mobilier urbain et des plantations
- Communiquer largement sur les actions menées
- Laisser à chaque commune le choix de communiquer comme elle le souhaite

QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

Les actions concrètes à mener : vos contributions sur Klaxoon (description de l'outil p.7) et synthèse de l'atelier

- **Co-construire**
  - Accompagner les communes sur la mise en place de budgets participatifs portant sur des projets en faveur de la marche

- **Expérimenter**
  - Expérimenter le droit pour les PMR en fauteuil de circuler à gauche de la chaussée quand les trottoirs sont inaccessibles et qu'il n'y a pas de piste cyclable
  - Mettre du mobilier urbain déplaçable à disposition des citoyens/usagers dans les espaces publics qui s'y prêtent
  - Expérimenter des traversées piétonnes éphémères pour résorber les coupures urbaines sur les boulevards notamment
  - Expérimenter la mise en place d'infrastructures de sport urbain par du marquage au sol ludique

- **Faire participer**
  - Mettre en place une application pour signaler les problèmes de circulation à pied qui relèvent des compétences de la Métropole
  - Faire participer les commerçants volontaires à l'animation des places le samedi
  - Solliciter des collectifs d'artistes pour mettre en place des marquages au sol ludiques et attractifs pour signaler la piétonnisation dans les rues d'écoles
  - Aménager dans chaque quartier une « place aux habitants » qui soit un lieu de rencontre et de jeux convivial, en concertation avec les habitants

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **2 mars 2021** : un séminaire durant lequel des grands témoignages seront livrés sur les enjeux de la marche

- **4 au 12 mars 2021** : 4 ateliers territoriaux pour identifier les attentes des communes

- **Mai 2021** : une série de réunions qui permettront de finaliser les propositions d'action